

Liberté syndicale bafouée en Allemagne

C'est pas normal ça !

Le 05 janvier 2010, le **syndicat FAU Berlin a été interdit** en tant que tel ! À l'origine de ce verdict contre le syndicalisme de combat : un conflit social dans un cinéma de la capitale allemande

L'interdiction

Depuis mi-décembre, il est interdit au syndicat FAU Berlin de se désigner en tant que tel. L'arrêt – qui a été prononcé sans audience contradictoire – va bien au-delà de la privation pour la FAU Berlin de ses droits syndicaux au niveau de l'entreprise. Cette interdiction a été confirmée par le même tribunal berlinois le 05 janvier 2010.

Ses conséquences

Désormais, tous les syndicalistes FAU à Berlin – et pas uniquement les salariés de l'entreprise en question – se voient privés de leurs droits syndicaux (droits de grève et de signature), des droits pourtant protégés par la constitution allemande et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par l'Allemagne comme par la France.

Son histoire

C'est depuis juillet 2009 que la FAU Berlin et sa section syndicale revendiquent une convention collective au cinéma Babylon, le seul qui reçoit des subventions publiques bien qu'il n'offre pas de salaires décents et ignore les droits de salariés. Les anarcho-syndicalistes se sont appuyés sur un boycottage très efficace pour faire gagner leurs revendications amples et innovantes, avec une participation, inhabituelle pour le syndicalisme allemand, des salariés eux-mêmes : tout cela a impressionné largement le public.

Quand la pression a atteint un niveau tel que la direction ne pouvait plus éviter les négociations, ce sont la municipalité, mais aussi le syndicat DGB ver.di qui sont intervenus. Par la suite, les modes d'action (dont le boycottage) ont été interdits par un tribunal à la demande du management du cinéma. Ce même tribunal mettait en doute la « représentativité » du syndicat ce qui est, en Allemagne,

une condition préalable pour enclencher des conflits sociaux. Mais la FAU Berlin ne reculant toujours pas, le tribunal a rendu l'arrêt récent qui lui interdit de se désigner comme syndicat.

La bataille en cours

Tôt, la FAU a estimé qu'il s'agissait dans cette lutte, si petite soit-elle, non seulement de l'amélioration des conditions de travail, mais aussi

des libertés syndicales. Outre-rhin, le quasi-monopole de la « confédération unitaire » DGB, est bien sanctuarisé par une jurisprudence conservatrice.

Toute la confédération FAU se bat pour obtenir le respect de la liberté syndicale : une campagne à mener devant les tribunaux, mais surtout dans la rue... et au niveau international ! Mi-janvier, il y avait déjà eu des rassemblements devant les ambassades allemandes

dans plusieurs pays européens : en Espagne, en Pologne et en Suède.

Pour la liberté syndicale, partout dans le monde !

Pour protester individuellement, adressez-vous aux institutions suivantes (vous trouvez des lettres modèles sur le site web de la CNT 13).

- Consulat Gén. de la RFA, 338 av. du Prado, 13295 Marseille Cedex08. fax : 04 91 16 75 28, mail : info@marseille.diplo.de
- Cinéma Babylon : fax : 0049 30 24 727 800, mail : grossman@babylonberlin.de & hackel@babylonberlin.de
- Tribunal à Berlin : fax: 0049 30 90 188 518

Pour donner encore plus d'élan à la lutte et s'investir dans une démarche collective, contactez la CNT 13 par mail.

Réclamez la liberté syndicale pour la FAU Berlin auprès des institutions allemandes !

Syndicats CNT 13 - 12, rue de l'Evêché, 13002 Marseille, Métro Joliette.

Internet : www.cnt-f.org/sam - sam@cnt-f.org.

Permanences syndicales : 1^{er} et 3^e samedi du mois de 14 à 16h



Tract du 14/01/2010